

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

30-09-2024

ID : 056-215600834-20240926-D202409015-DE

Commune :  
HENNEBONT (083)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2336W  
Document vérifié et numéroté le 15/03/2022  
APTGC de VANNES  
Par Elena PRIGENT  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

VANNES  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale

3 Allée du Général LE TROADEC  
56020 VANNES Cédex  
Téléphone : 02 97 01 50 66

ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mancataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc. ...)

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/03/2022  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par JEAN CHARLES HINAULT(2)

Réf. :  
Le 22/02/2022

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

